

Union européenne : viser 25 % de mobilité étudiante pour 2030 (Iliana Ivanova, commissaire)



Iliana Ivanova le 15/11/2023 - © European Union, 2023



Écoutez cet article

Powered by Podle

00:00

00:00

« Nous fixons des objectifs plus ambitieux pour 2030. Notre but est d'atteindre au moins :

- 25 % des diplômés de l'enseignement supérieur riches d'une expérience de mobilité [l'objectif actuel est de 20 %] ;
- 15 % de participation au programme de mobilité pour ceux qui poursuivent un apprentissage professionnel ;
- 20 % de participation au programme pour celles et ceux qui sont freinés par des contraintes économiques, sociales, culturelles ou géographiques. »

Voici ce que déclare [Iliana Ivanova](#), commissaire européenne pour l'innovation, la recherche, la culture, l'éducation et la jeunesse, suite à la réunion du collège des commissaires sur le paquet « mobilité des compétences et des talents » le 15/11/2023.

« Nous défendons un nouveau cadre politique qui encourage la participation des enseignants aux programmes de mobilité. Nous nous concentrons également sur les apprentis, en nous efforçant de surmonter les disparités des systèmes européens pour promouvoir une mobilité qui enrichisse leur parcours professionnel. »

« Seuls 15 % de nos diplômés ont étudié à l'étranger. Nous pouvons et devons faire mieux. C'est pourquoi nous proposons une recommandation du Conseil sur un cadre renouvelé de la mobilité pour l'apprentissage. »

La recommandation a trois objectifs :

- « faire de la mobilité à des fins d'apprentissage une partie intégrante de tous les parcours d'éducation et de formation ;
- augmenter la proportion d'apprenants dans l'UE (Union européenne) qui bénéficient de la mobilité à

des fins d'apprentissage ;

- faire de l'UE une destination d'apprentissage encore plus attrayante », indique la Commission.

« Intégrer la mobilité à des fins d'apprentissage dans tous les secteurs de l'éducation »

« Nous encourageons les États membres à transformer ces recommandations en plans d'action nationaux pour guider leur travail entre 2025 et 2030 », indique la commissaire Ivanova.

Elle présente les recommandations suivantes :

- « Nous appelons les États membres à intégrer la mobilité à des fins d'apprentissage dans tous les secteurs de l'éducation et de la formation : enseignement supérieur, professionnel, primaire, secondaire, éducation des adultes et échanges de jeunes ;
- Nous recommandons également aux autorités nationales de renforcer l'apprentissage des langues.
- En outre, la reconnaissance des qualifications et des résultats des périodes d'apprentissage à l'étranger peut être améliorée, et les technologies numériques peuvent rationaliser l'ensemble du processus ;
- Tout en renforçant la mobilité au sein de l'Europe, n'oublions pas notre rôle à l'échelle mondiale. C'est là que cette recommandation rejoint - et renforce - les autres éléments du paquet que nous présentons aujourd'hui. Nous faisons partie d'un récit plus large, qui positionne l'UE comme le point nodal de l'apprentissage mondial ».

« La proposition promeut également l'attractivité de l'UE en tant que destination d'apprentissage pour les talents des pays tiers, conformément à la dimension géopolitique de l'Espace européen de l'éducation », indique la Commission européenne.

Paquet « mobilité des compétences et des talents »

« La Commission présente une série de nouvelles initiatives dans le cadre d'un paquet la mobilité des compétences et des talents visant à rendre l'UE plus attrayante pour les talents provenant de l'extérieur de l'UE et à faciliter la mobilité à l'intérieur de l'UE.

Les mesures présentées aujourd'hui comprennent une nouvelle réserve de talents de l'UE destinée à mettre en relation les employeurs de l'UE et les demandeurs d'emploi des pays tiers, ainsi que des mesures visant à promouvoir la reconnaissance des qualifications et la mobilité des apprenants. Elles constituent des résultats clés de l'Année européenne des compétences », indique la [Commission européenne](#) le 15/11/2023.

« Promouvoir des outils qui soutiennent la mobilité de l'apprentissage et la validation des résultats »

« La Commission est prête à soutenir ce travail des États membres », déclare Iliana Ivanova.

- « Nous utiliserons les programmes Erasmus+ et le Corps européen de solidarité pour promouvoir des outils qui soutiennent la mobilité de l'apprentissage et la validation des résultats ;
- poursuivrons le développement de l'initiative des alliances d'universités européennes ;
- apporterons notre expertise et guiderons la préparation des plans d'action ;
- créerons des synergies entre les programmes de l'UE relatifs à la mobilité à des fins d'apprentissage et d'autres instruments de financement aux niveaux européen, international, national et régional, tels que les Fonds de cohésion ;
- dresserons la carte des initiatives et des instruments existants afin d'en optimiser l'impact et d'éviter la duplication des efforts ».



Iliana Ivanova

Commissaire européenne à l'Innovation, la Recherche, la Culture, l'Éducation et la Jeunesse @ Commission européenne

Parcours

Depuis septembre 2023

[Commission européenne](#)

Commissaire européenne à l'Innovation, la Recherche, la Culture, l'Éducation et la Jeunesse

Depuis janvier 2013

[Cour des comptes européenne \(CCE\)](#)

Membre du conseil d'administration

Janvier 2013 - septembre 2022

[Cour des comptes européenne \(CCE\)](#)

Membre, Doyen de la Chambre II

Juillet 2009 - décembre 2012

[Parlement européen](#)

Eurodéputée, PPE (Parti populaire européen)

Établissement & diplôme

2003 - 2004

[École de gestion globale Thunderbird \(États-Unis\)](#)

MBA (Master en administration des affaires), Finance et développement

Fiche n° 49513, créée le 29/06/2023 à 14:55 - Màj le 29/06/2023 à 16:06



Commission européenne

La Commission européenne est, avec le Conseil de l'Union européenne et le Parlement européen, l'une des principales institutions de l'Union européenne.

Catégorie : État / Agences d'État

Adresse du siège

Rue de la Loi / Wetstraat 170
B-1049 Bruxelles Belgique

Général

Date de création	1957 (instituée par le Traité de Rome, articles 155 à 163)
Statut	Institution de l'Union européenne
Implantations, dont siège	Bruxelles (siège)
Membres	Un commissaire par État membre, soit 27 commissaires.
Présidence	Présidente : Ursula Von der Leyen (depuis le 01/12/2019)
Direction	Directeur général recherche et innovation : Marc Lemaître (depuis le 16/02/2023) Directrice générale de la DGEAC : Pia Ahrenkilde Hansen (depuis juillet 2023)

Fiche n° 3468, créée le 28/08/2015 à 15:25 - MàJ le 03/09/2020 à 12:06

© News Tank Éducation & Recherche - 2023 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »